

## EUROPE DES ARCHITECTES : L'ACCES A LA PROFESSION

La rentrée est toujours très dense en réunions, tant au niveau national qu'international.

C'est ainsi que se sont tenues récemment :

- le traditionnel congrès annuel de Chania (en Crète, au début de septembre) organisé par l'ENHSA (une instance émanant de de l'Association Européenne de l'Enseignement de l'Architecture : AEEA) et où on note une importante participation des écoles flamandes (seule un ISA francophone était représenté),
- la téléconférence de la Thematic Area 1 (TA 1) du CAE « Professional Acces » (le 14/09),
- la réunion de coordination des « Affaires internationales » du CNOA (le 15/09).

Que peut-on relever de saillant à travers ces différentes réunions ?

- Un questionnaire d'évaluation de la Directive européenne de qualification (PQD - pour rappel : les architectes y sont repris en tant qu'une des 9 « professions » réglementées) a été envoyé aux instances professionnelles nationales.
- Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) met en place une stratégie de lobbying concernant la révision de cette directive.
- Il est toujours nécessaire de compléter et de mettre à jour l'Annexe V.7.1 de cette directive. Cette annexe qui contient la liste des diplômes qui sont reconnus (cette reconnaissance étant réalisée par un groupe d'experts réunissant des représentants des autorités concernées des différents pays). En ce qui concerne la Belgique, il va être nécessaire de modifier les diplômes de la partie francophones, suite à l'intégration des ISA dans les universités (du côté flamand, on parle de cette intégration pour 2014).
- On reparle d'une éventuelle Carte professionnelle (« Archcard ») telle qu'elle existe déjà dans certaines professions médicales, pour faciliter la circulation des professionnels à travers l'Europe. Cette question a déjà été discutée depuis de nombreuses années au sein du CAE.
- Les Pays-Bas vont imposer un stage

professionnel de deux ans pour 2015. Jusqu'à présent, seul le diplôme suffisait pour rentrer dans la ie professionnelle, ce qui posait des problèmes lorsqu'un néerlandais frais diplômé venait s'inscrire en Belgique et se voyait imposer un stage.

- En ce qui concerne ces questions de reconnaissance, on devrait, à l'avenir raisonner comme suit : si l'architecte entrant ne dispose que de son diplôme académique (reconnu), il devra passer par les impositions complémentaires éventuelles (stage avec ou sans évaluation complémentaire) imposées par le pays d'accueil. Si, par contre, il est déjà reconnu dans le pays dont il est originaire (inscrit au registre professionnel par exemple), il pourra directement exercer (dans le cas actuel d'un Néerlandais, si il ne dispose que de son diplôme, il doit effectuer le stage, si il est inscrit sur le registre néerlandais – même depuis seulement 3 mois – il peut exercer librement).
- Lors de la téléconférence du CAE, un des intervenants a relevé l'intérêt d'une évaluation formelle en fin de stage afin de pouvoir donner une valeur reconnue à l'expérience acquise (ces réflexions sont à mettre en rapport avec l'Archcard cité plus haut).
- Autre idée à creuser : lors de la réunion du CNOA, un participant a évoqué l'intérêt de la mise en place d'un service relatif aux stages « à l'étranger » (liste des maîtres de stage potentiel, contrats-types, résolution des problèmes de rémunération, etc.). Ce genre de service existe, semble-t-il déjà mais est dans les mains de firmes commerciales privées. Cette proposition devrait être évoquée à la réunion du TA 1 qui se tiendra à Wiesbaden au début octobre.
- Afin de faciliter les questions de libre circulation, au congrès de Chania, l'AEEA a proposé l'idée de créer un European Architects Accreditation Board (EAAB) qui rassemblerait le CAE, l'AEEA et l'ENACA (European Network of Architects Competent Authorities). Cette initiative permettrait d'éviter que la CE s'en occupe elle-même (et alors qu'il semble qu'elle aie l'intention de vouloir supprimer le groupe d'experts cité plus haut). Cette initiative

pourrait cependant rencontrer certaines réticences (le RIBA britannique par exemple, organise déjà un système qui accreditte plus de 150 écoles à travers le monde).

- A Chania encore, on a appris que l'ENHSA veut organiser trois événements (un séminaire à Dublin, un autre à Trieste et une conférence à Chania, juste avant le congrès annuel) autour de la question de la confrontation des points de vues entre jeunes architectes et architectes expérimentés. Il faut rappeler à ce propos qu'en Belgique le G30 et les JAB ont élaboré une liste des compétences acquises permettant de donner des critères à la progression barémique au sein d'une agence. Il serait également utile d'aller voir ce que le site « Wonderland » (des jeunes architectes européens) a déjà publié sur ces questions.

- A Chania toujours, l'AEEA a proposé un projet de charte sur la recherche. Des textes qui expliqueront chacun des articles de cette charte devraient suivre, ainsi qu'une liste des revues dans lesquelles les recherches en matière d'architecture pourraient être publiées. Lors des discussions de couloir durant le congrès, il est apparu que, suite à « Bologne », de nombreuses universités (notamment flamandes) donnent une grande importance à la recherche (qui constitue une source de financement alternatif) avec pour conséquence, une perte de la vocation « professionnalisante » (et une diminution du nombre de diplômés s'engageant dans la profession). En ce qui concerne la profession, de nombreuses incertitudes ont été évoquées ; elles résulteraient de la crise économique, des avancées en matière informatique et ... de la tendance des écoles à « théoriser ».

M. P.